



Association STOP AMBROISIE

3 juillet 2011

PRSE2 (Version de juin 2011) **Action 10 Organiser la lutte contre l'ambroisie**

Pour la rédaction de ce PRSE2, l'administration a souhaité la participation de la société civile. C'est ainsi qu'il a été demandé à un groupe d'élus et d'associations de rédiger une fiche action « ambroisie ». Stop Ambroisie, qui a été désigné « pilote de rédaction », a remis une proposition basée sur le plan Drôme. Depuis, le texte a été modifié à plusieurs reprises mais bizarrement sans la moindre concertation avec le groupe de travail. Stop Ambroisie continue donc à apporter ses commentaires de manière non sollicitée, après avoir déjà produit une lettre de réserves en mars 2011.

Pour cette ultime version du PRSE2, Stop Ambroisie exprime sa satisfaction sur 2 points qui marquent un retour au principe de réalité :

- présence d'une définition claire et complète de la lutte contre l'ambroisie. Enfin, l'administration en charge de la santé dispose d'un objectif clair.
- Référence explicite au plan Drôme (parce qu'il est le seul plan départemental opérationnel à ce jour) et recommandation pour que les autres départements se dotent d'un plan similaire.

Par contre, l'aspect volontariste du plan Drôme n'apparaît toujours pas. Il est pourtant essentiel et a été identifié à plusieurs reprises par des observateurs qualifiés lors de colloques (y compris ceux de l'ex-DRASS). Les inerties sont telles, même au sein de l'administration, qu'il est indispensable de disposer d'une volonté politique forte : il faut un « pilote dans l'avion ». Seul un Préfet dispose de l'autorité nécessaire pour mobiliser les services de l'Etat, les élus et les différents acteurs de la lutte.

En conséquence, **Stop Ambroisie met à nouveau en garde l'ARS RA et la préfecture de Région RA** contre des « recherches d'engagement » molles et des comités de pilotage pléthoriques dont on a bien vu dans le passé l'impuissance. Pour être efficace, un plan départemental doit être placé sous l'autorité du préfet et être orchestré par une petite équipe réactive (comme le font très bien les ARS 26 et 07), ce qui n'empêche pas la tenue annuelle d'un comité de pilotage rassemblant tous les acteurs.

Enfin, dans « l'état initial » de la Mesure 22, il convient de rajouter l'Ardèche au titre d'un « département engagé ». En effet, le lancement du plan Ardèche en mars 2011 n'est dû qu'à la volonté du préfet et au travail de Stop Ambroisie.

Philippe de Goustine
Président